



PROCÈS DE NOS COLLÈGUES D'AIR FRANCE : DES CONDAMNATIONS SCANDALEUSES !

N° 37 - Roissy, 11/2016

Le jugement concernant les salariés d'Air France vient de tomber. Concernant les accusations de violence, trois de nos collègues viennent d'être condamnés à des peines allant de 3 à 4 mois de prison avec sursis et des amendes, deux autres ont été totalement relaxés. Des amendes ont également été infligées à 11 de nos collègues concernant les accusations de dégradation (grille d'accès au parvis du siège d'Air France), alors même qu'Air France n'a jamais été en capacité de fournir de facture concernant ces dites dégradations. Aucune preuve concrète, qu'elle soit matérielle ou audiovisuelle, n'a jamais été portée au dossier mais la justice a décidé de se ranger du côté des « puissants ».

Dans le même dossier, et alors même que l'Inspection du Travail avait invalidé le licenciement de Vincent Martinez, représentant du personnel, c'est la Ministre du Travail elle-même qui a entériné son licenciement démontrant le caractère politique du dossier.

Le message envoyé est clair : liberté d'action pour le patronat pour détruire les emplois et nourrir la finance, répression pour les salariés ! Qui sont les voyous ??

Le seul objectif est de tenter de faire baisser la tête aux salariés pour les empêcher de défendre leur travail, en résistant aux mauvais coups des directions d'entreprises. Cette volonté de poursuivre en justice des salariés, qui plus est des militants syndicaux, s'inscrit dans une stratégie de criminalisation de l'action syndicale.

Il est à noter que sur les deux collègues relaxés sur les accusations de violence, l'un d'entre eux est déjà licencié depuis novembre 2015. Il va de soi que nous demandons d'ores et déjà sa réintégration au sein de la compagnie Air France.

D'autre part, un autre collègue, licencié à la même date pour les mêmes faits, n'a jamais été poursuivi en justice. Cela démontre bien que cette affaire a été montée de toute pièce et l'enquête de police bâclée. Aujourd'hui, la direction d'Air France se targue de vouloir tourner la page de l'épisode de la chemise. Qu'elle se rassure la CGT aussi, mais seulement quand justice sera rendue ! Nous n'accepterons aucune condamnation d'innocent !

Le 9 décembre 2016, la CGT Air France poursuit la direction d'Air France pour délit d'entrave (installation illégale de caméras de surveillance) et délit d'immixtion dans un conflit social lors de la journée du 5 octobre 2015 (Appel à une société de vigiles extérieurs à Air France). Nous verrons si la justice est si prompte à condamner Air France comme elle ose condamner de simples salariés qui défendent les emplois de leur entreprise...

La CGT continuera de porter ses propositions pour préserver et développer l'emploi Air France.

La CGT sera toujours au cœur de la lutte pour les droits et libertés de tous les salariés. Elle se réserve tous droits d'attaquer cette décision de justice inique et politique puisqu'aucune preuve concrète n'a pu être portée au dossier.

Nota : la première **caisse de solidarité** lancée à l'issue des perquisitions chez nos collègues au lendemain du 5 octobre avait permis de combler les salaires des camarades licenciés et les 15 jours de mise à pied de chacun des 11 collègues poursuivis pour la grille d'accès au parvis. Aujourd'hui, ils sont condamnés à de lourdes amendes et frais de justice. **Nous faisons une nouvelle fois appel à la solidarité de chacune et chacun pour les aider :**
<https://www.lepotcommun.fr/pot/heldhox>